

Direction régionale et interdépartementale de l'Hébergement et du Logement DRIHL

Liberté Égalité Fraternité

Paris, le 23 DEC. 2022

Réf: CCH R. 362-2

Monsieur le Président,

En réponse à votre saisine du 5 juillet dernier, en application du 3° du II de l'article 106 de la loi du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, les membres du comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH), réunis en bureau du 23 novembre 2022, ont été consultés sur la demande d'agrément de la SA HLM "Résidences le logement des fonctionnaires" en tant qu'organisme de foncier solidaire (OFS).

Les membres du bureau ont rendu un avis favorable à cette demande, en l'assortissant de deux recommandations :

- veiller, dans le cadre de votre stratégie de développement, à une production de logements en BRS qui soit complémentaire et équilibrée au regard de celle du logement locatif social, sur les territoires d'implantation, et au sein de la SA HLM "Résidences le logement des fonctionnaires";
- veiller au-delà des conditions de ressource, à ce que soient précisés les différents critères d'attribution des logements en BRS sur lesquels la commission d'attribution s'appuiera pour choisir les ménages preneurs de BRS.

En marge de l'analyse des demandes d'agréments OFS, les membres du CRHH ont par ailleurs également exprimé le souhait que la démultiplication des opérateurs fonciers sur le territoire francilien ne conduise pas à des mécanismes de concurrence entre les opérateurs, qui pourraient engendrer des effets inflationnistes sur les fonciers disponibles.

La prise en compte de ces recommandations et remarques fera l'objet d'un suivi par les membres du CRHH dans le cadre de la présentation annuelle qui leur sera faite du bilan régional de l'activité des OFS sur le territoire régional.

Dès lors que l'arrêté préfectoral agréant votre organisme en tant qu'OFS sera publié, il vous sera transmis par mail par mes services.

Je vous prie d'agréer, monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Monsieur Pierre-François GOUIFFES

Président du directoire Résidences le Logement des Fonctionnaires 9, rue Sextius Michel 75015 Paris our le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris et par délégation

a Directrice adjointe de l'Hébergement et du Logement

Le Ponant, 5 rue Leblanc, 75015 Paris www.drihl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr

Clémentine PESRET